

Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé acquittés par la Cour pénale internationale

@rib News, 15/01/2019 – Source Reuters La Cour pénale internationale (CPI) a acquitté mardi l'ancien président ivoirien Laurent Gbagbo (photo, à gauche) et l'ex-chef des Jeunes Patriotes Charles Blé Goudé (photo, à droite) de toutes les charges pour crimes de guerre à leur encontre et ordonné leur libération immédiate.

Le juge italien Cuno Tarfusser a précisé que l'accusation n'avait pas été en mesure de prouver la culpabilité des deux hommes qui, présents à l'audience, se sont donné l'accolade à l'annonce de la décision. Laurent Gbagbo "est soulagé et heureux d'avoir placé sa confiance dans la justice", a dit l'avocat de la défense Emmanuel Altit. "Il est trop tôt pour parler de l'avenir et dire où il va aller mais vous pouvez imaginer combien il est attaché à la Côte d'Ivoire." Fondateur du Front populaire ivoirien (FPI), Laurent Gbagbo était en détention depuis novembre 2011. Il va pouvoir quitter, peut-être dès mercredi, sa cellule de la prison de Scheveningen à La Haye. La décision de la CPI a été saluée par les cris de joie et les danses des quelques dizaines de ses partisans venus de Paris pour le soutenir. Les avocats parisiens de l'Etat ivoirien ont déploré une décision "prématurée" et "surprenante à tous égards, qui pourrait s'avérer dangereuse" et "marque un désaveu de la communauté internationale". "N'oublions pas qu'il y a eu 3.500 morts et victimes. Il y a donc bien eu des coupables", écrivent dans un communiqué Jean-Pierre Mignard, Jean-Paul Benoît et Pierre-Emmanuel Blard. "L'important est que Laurent Gbagbo reste à la disposition de la justice et peu importe les modalités", ajoutent-ils. "IMPUNITÉ TOTALE" ? "Nous continuons à estimer que tous les moyens de droit prévus au Statut de Rome peuvent être utilisés pour que le procès reprenne dans l'intérêt de la justice et de la paix civile", poursuivent les avocats. La Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), dans un communiqué avec deux mouvements ivoiriens de défense des droits humains, estime que la décision de la CPI "consacre l'impunité totale désormais accordée aux auteurs de la crise post-électorale de 2010-2011 en Côte d'Ivoire, qui fit plus de 3.000 morts". Laurent Gbagbo, 73 ans, et Charles Blé Goudé, 46 ans, étaient jugés depuis 2016 pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre, notamment meurtres, viols et persécution, au cours des violences post-électorales en Côte d'Ivoire entre décembre 2010 et avril 2011, lorsque Gbagbo avait refusé d'accepter sa défaite face à son rival Alassane Ouattara. Lors du procès qui n'en était qu'à mi-chemin, les défenseurs de l'ex-président avaient souligné que si des crimes avaient bien été commis durant cette période, rien ne permettait d'en imputer la responsabilité à l'ancien chef de l'Etat. La décision de la CPI marque un nouveau revers pour les procureurs internationaux. En juin dernier, la CPI a ordonné la libération de l'ancien vice-président de la République démocratique du Congo (RDC) Jean-Pierre Bemba, dont la condamnation pour crimes de guerre avait été annulée en appel. Par ailleurs, en 2015, les charges pesant sur le président kényan Uhuru Kenyatta ont été abandonnées. En quinze ans, les procureurs de la CPI ont réussi à imposer leurs vues dans seulement trois procès pour crimes de guerre.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});